



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-46

ASSAINISSEMENT

**23 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 22 mars 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

**Présents : 42**

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES),

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ),

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 1**

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180328-2018-46-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2018  
Date de réception préfecture : 06/04/2018

## ASSAINISSEMENT

**23 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B)**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concernant la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels, a été attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics (VOTP) le 27 mars 2017.

L'avenant a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché selon les modalités prévues par l'avenant et ses annexes.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article 139-5° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le marché public a été attribué pour un montant de 68 971,30 € HT. Cette diminution des quantités représente un montant de - 104,34 € HT, soit une diminution de - 0,15 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché revu à la baisse est de 68 866,96 € HT.

En raison du faible montant de la modification, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

### CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B),

Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1 ayant un impact financier de - 104,34 € HT sur le marché initial, soit une diminution de - 0,15 % du montant du marché initial, qui était de 68 971,30 €,

## ASSAINISSEMENT

23 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B)

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre VÉMARS et SAINT-WITZ Rue du Gué Malaye, lot n° 1 : Travaux traditionnels (Opération n° 486 B), ayant pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché,
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant n° 1 est de - 104,34 € HT, soit une diminution de - 0,15 % du montant du marché initial, qui était de 68 971,30 €,
- 3- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGIER  
  
Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18  
Affichée le : 06/04/18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.